

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 février 2016

Point 10 de l'ordre du jour

Formations spécialisées
Tarifification 2016-2017

Délibération n°16-02-08

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré, fixe conformément au tableau ci-annexé la tarification des formations spécialisées pour l'année académique 2016-2017.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 25 février 2016.

Le Président du Conseil d'administration,



JACQUES TAVERNIER

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

ANNEXE

Tarification 2016-2017 des formations spécialisées

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits d'inscription	
3° Elèves de formations spécialisées	Mastère Spécialisé « <i>Supply Chain Design and Management</i> »	<i>Individuel</i>	13 750 €
		<i>Entreprise</i>	19 500 €
	Mastère Spécialisé « <i>Immobilier, Bâtiment, Énergie</i> »	<i>Individuel</i>	16 000 €
		<i>Entreprise</i>	16 000 €
	Mastère Spécialisé « <i>Integrated Urban Systems</i> »	<i>Individuel</i>	13 250 €
		<i>Entreprise partenaire fondatrice</i>	14 750 €
		<i>Entreprise non partenaire</i>	16 250 €
	Mastère Spécialisé « <i>Design by Data</i> »	<i>Individuel</i>	14 500 €
<i>Entreprise</i>		17 000 €	

Tarification 2016-2017 de séquences pédagogiques

Formation / Séquence pédagogique	Tarifs	
Mastère « <i>Politiques et Actions publiques pour le Développement Durable</i> »	<i>Groupe d'analyse d'action publique</i>	4 000 €
	<i>Mission professionnelle</i>	4 000 €